

Référence : C.N.208.2014.TREATIES-XI.B.22 (Notification dépositaire)

ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES
PÉRISSABLES ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER POUR CES
TRANSPORTS (ATP)

GENÈVE, 1ER SEPTEMBRE 1970

CORRECTIONS À L'ANNEXE 1, APPENDICES 2 ET 3 ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.1.2014.TREATIES-XI.B.22 du 2 janvier 2014 par laquelle des corrections ont été proposées au texte des de l'Annexe 1, Appendices 2 et 3 de l'ATP (ECE/TRANS/WP.11/228), communique :

Au 2 avril 2014, date à laquelle la période spécifiée pour la notification d'objections aux corrections proposées a expiré, aucune objection n'a été notifiée au Secrétaire général. En conséquence, le Secrétaire général a effectué les corrections requises dans le texte de l'Accord.

.... Le procès-verbal de corrections correspondant est transmis en annexe.

Le 15 avril 2014



¹ Voir notification dépositaire C.N.1.2014.TREATIES-XI.B.22 du 2 janvier 2014 (Proposition de corrections à l'Annexe 1, Appendices 2 et 3).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse <http://treaties.un.org>.



AGREEMENT ON THE INTERNATIONAL
CARRIAGE OF PERISHABLE FOODSTUFFS AND
ON THE SPECIAL EQUIPMENT TO BE USED
FOR SUCH CARRIAGE (ATP),
ADOPTED IN GENEVA ON 1 SEPTEMBER 1970

ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS
INTERNATIONAUX DE DENRÉES PÉRISSABLES
ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER
POUR CES TRANSPORTS (ATP)
ADOPTÉ À GENÈVE LE 1^{ER} SEPTEMBRE 1970

PROCÈS-VERBAL CONCERNING CERTAIN
CORRECTIONS OF THE AGREEMENT

PROCÈS-VERBAL RELATIF À CERTAINES
CORRECTIONS À L'ACCORD

THE SECRETARY-GENERAL OF THE
UNITED NATIONS, acting in his
capacity as depositary of the above
Agreement,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
agissant en sa qualité de dépositaire
de l'Accord susmentionné,

WHEREAS it appears that Annex 1,
Appendix 2 and 3 of the ATP, contains
certain errors,

ATTENDU que l'Annexe I, Appendices
2 et 3 de l'ATP contient certaines
erreurs,

WHEREAS the corresponding proposal
of corrections has been communicated
to all interested States by
depositary notification
C.N.1.2014.TREATIES-XI.B.22 of
2 January 2014,

ATTENDU que la proposition de
corrections correspondante a été
communiquée à tous les États
intéressés par la notification
dépositaire C.N.1.2014.TREATIES-
XI.B.22 du 2 janvier 2014,

WHEREAS by 2 April 2014, the date
on which the period specified for the
notification of objections to the
proposal of correction expired, no
objection had been notified,

ATTENDU qu'au 2 avril 2014, date à
laquelle la période spécifiée pour la
notification d'objections aux
corrections proposées a expiré,
aucune objection n'a été notifiée,

HAS CAUSED the required
corrections as indicated in the above
notification to be effected in Annex
1, Appendix 2 and 3 of the ATP.

A FAIT PROCÉDER aux corrections
requis au texte de l'Annexe I,
Appendices 2 et 3 tel qu'indiqué dans
la notification précitée.

IN WITNESS WHEREOF, I,
Miguel de Serpa Soares, Under-
Secretary-General for Legal Affairs
and United Nations Legal Counsel,
have signed this Procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, Nous,
Miguel de Serpa Soares, Le Secrétaire
général adjoint aux affaires
juridiques et Conseiller juridique
des Nations Unies, avons signé le
présent procès-verbal.

Done at Headquarters,
United Nations, New York, on
15 April 2014.

Fait au Siège de l'Organisation,
Nations Unies, New York, le
15 avril 2014.

Miguel de Serpa Soares